



UNIVERSITÉ PARIS 1

PANTHÉON SORBONNE

U.F.R. / Département / Institut : **CIPCEA**

Année d'études :

(Exemple : 1^{ère} année Licence Droit)

Libellé de l'Épreuve : **Test d'entrée à la Prépa Concours Paris 1 - ENS**

Date : **06/05/2024**

Session : 1 ou 2 (cocher la case correspondante)

Il est rappelé qu'aucun signe distinctif ne doit apparaître sur les copies sous peine d'annulation.

Les étudiants non francophones peuvent inscrire une croix dans la case ci-contre

NOTE de 0 à 10 ou de 0 à 20 (1)	NOM et Prénoms des correcteurs	APPRÉCIATIONS EXPLIQUANT LA NOTE CHIFFRÉE
1 ^{er} Correcteur : 17	BRAND	Coulbert & pi au r h e o e e
2 ^e Correcteur :		

SUJET TRAITÉ :

Sujet économique : « Quel soutien pour les ménages en période de crise ? »

Le 30 janvier 2024, à l'occasion de son discours de politique générale, le nouveau Premier Ministre Français, Gabriel Attal, a insisté sur sa volonté de « désinflationniser » le pays. En effet, il observe le développement de trappes à bas salaires, dont la formation s'explique par les sept revalorisations du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) entre 2021 et 2023. Ces revalorisations, qui ont augmenté le Smic d'un total de +13,5%, sont automatiques, car ce salaire minimum est indexé sur l'indice des prix à la consommation (rapport annuel du Groupe d'experts

sur le Smic, 2023).

Cette «smicardisation» de la France, symptomatique de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, s'est amplifiée avec le choc d'offre inflationniste lié à la guerre en Ukraine et à la dépendance européenne aux énergies fossiles russes. Ce choc a prolongé le marasme économique initié par les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 depuis 2020, avec pour conséquence une aggravation des difficultés subies par les ménages français et européens.

Face à la succession récente des périodes de crises économiques au sens large, le revenu disponible des ménages, compris comme des agents économiques composés d'un ou de plusieurs individus, a été globalement amputé. La stagnation ou la dégradation du revenu disponible des ménages entraîne celle de leur pouvoir d'achat, et donc de leurs capacités de consommation. Or, dans un pays comme la France, qui a fondé son régime de croissance économique sur la demande intérieure, la diminution du pouvoir d'achat des ménages français est particulièrement néfaste. En effet, la reprise du cycle économique, en période de crise, repose d'abord sur le dynamisme de la demande, soit celui de la consommation et de l'investissement.

Ainsi, pour faire face aux crises économiques, les pouvoirs publics ont développé de nombreux outils de soutien aux ménages. Ces dispositifs, notamment mobilisés à grande échelle dans le contexte de la crise sanitaire puis de la crise inflationniste, peuvent prendre différentes formes, adaptées aux différents types de crises. Par exemple, peuvent être cités les aides directes aux ménages sous la forme de prestations monétaires, les dispositifs d'activité partielle, les bauchiers tacitaires, ... Ces dispositifs conjoncturels et temporaires s'ajoutent aux stabilisateurs automatiques, qui s'ajustent mécaniquement face à un retournement du cycle économique.

Cependant, la capacité de soutien aux ménages des pouvoirs publics est limitée, d'autant plus que celle-ci est

actuellement éprouvée après l'enchaînement des crises auquel elle s'est confrontée. En 2023, le ratio de dette publique française atteint 110,6% du produit intérieur brut (PIB), dépassant les 3 000 milliards d'euros en stock. De plus, face à la hausse des taux d'intérêt concomitante au resserrement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE), la charge de la dette publique française représente plus de 50 milliards d'euros en 2023 (Insee), ce qui interroge sur sa soutenabilité. Au-delà de la situation budgétaire actuelle, l'enjeu de la préservation de capacités de réaction en cas de crise imprévue est essentiel.

Dès lors, dans ce contexte de sortie progressive de crise et de tensions sur les finances publiques, il paraît nécessaire de questionner les modalités de soutien que peuvent offrir les pouvoirs publics aux ménages.

Ainsi, comment les pouvoirs publics peuvent-ils soutenir efficacement le pouvoir d'achat des ménages en période de crise ?

Si les politiques contra-cycliques comprennent des dispositifs de soutien au pouvoir d'achat des ménages, celles-ci sont contraintes par la situation actuelle des finances publiques, ce qui limite la capacité publique d'appui aux ménages en période de crise (I). Cependant, d'autres leviers méritent d'être davantage mobilisés par les pouvoirs publics afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages en période de crise, tandis que les modalités de ce soutien doivent être correctement ciblées et organisées dans le temps (II).

*

*

*

Les politiques contra-cycliques, qui intègrent des dispositifs de soutien au pouvoir d'achat des ménages face aux crises, sont contraintes par des critères budgétaires, qui imposent la définition de priorités de politique économique (I).

En période de crise, le soutien au pouvoir d'achat des ménages s'inscrit dans les objectifs des politiques contra-cycliques. (A).

Le soutien aux ménages, en période de crise, permet tout d'abord de favoriser la reprise économique et le retournement du cycle. Dans leurs différentes manifestations, la plupart des crises ont en commun l'affectation du pouvoir d'achat des ménages. Or, cette baisse du pouvoir d'achat des ménages pèse sur la demande globale au sens keynésien du terme, ce qui entraîne une probabilité pro-cyclique du marasme économique. Cette diminution du pouvoir d'achat des ménages peut se manifester soit par une hausse du chômage, soit par un durcissement des conditions d'accès au crédit, soit, comme ce fut le cas depuis 2022, par une hausse générale et auto-entretenue du niveau des prix. Effectivement, le choc d'offre négatif issu de la guerre en Ukraine a été initié par le biais des produits énergétiques russes, dont l'accès a été restreint malgré la dépendance européenne à eux-ci. Or, les produits énergétiques étant des biens de première nécessité, cette inflation a affecté l'ensemble des ménages, avant que celle-ci ne se propage à d'autres secteurs (François Villeroj de Carbon, lettre au président de la République, septembre 2022).

Ainsi, soutenir le pouvoir d'achat des ménages permet de favoriser la reprise de l'activité. À titre d'exemple, face à la Covid19, les pouvoirs publics ont largement mis en œuvre des dispositifs d'activité partielle, afin de soutenir les revenus des ménages et des entreprises. En France, en mars 2020, plus de 6 millions de personnes bénéficiaient du chômage partiel. Selon une

note du Conseil d'analyse économique (CAE, « le marché du travail français face à la crise sanitaire », 2022), l'activité partielle a préservé le marché du travail national, qui retrouve un état similaire à celui pré-crise. Aussi, la commission Causé juge que ce dispositif a sauvé l'emploi et l'investissement, tout en évitant d'importants effets d'annonce, ce qui a contribué à une reprise relativement rapide de l'activité, mais engagée par le choc inflationniste.

À l'inverse, renoncer à la mobilisation de la politique budgétaire en période de crise peut provoquer la crise. Par exemple, après la crise financière globale de 2008, les pays européens ont enduré une consolidation budgétaire précoce, qui a entretenu la crise économique, faute de relance de l'activité. Ce mauvais phare temporel s'explique par une évaluation erronée des multiplicateurs budgétaires (Fonds monétaire international (FMI), Blanchard & Leigh, 2014).

D'autre part, au-delà de la facilitation de la reprise de l'activité, le soutien aux ménages en période de crise vise à préserver la croissance potentielle. Les crises peuvent affecter durablement le capital humain (Gary Becker) des agents, ce qui nuit à la croissance économique de long terme. En 1986, Blanchard & Summers démontrent l'existence d'« effets d'hystérèse » du chômage, qui sur le long terme, dégrade les compétences et la confiance des agents. Ainsi, en luttant contre la hausse massive du chômage en période de crise, les pouvoirs publics favorisent également la croissance de long terme.

Par ailleurs, face aux différentes crises, les ménages ne sont pas égaux, et il existe un risque de renforcement des inégalités socio-économiques. À rebours des thèses d'Obama ou Giddens, opposant l'efficacité économique et la justice sociale, le FMI et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) jugent, depuis les années 2010, que les inégalités pénalisent la croissance économique. Ainsi, Estay & Berg (2014) ont montré qu'un pays avec un niveau d'inégalités moindre bénéficie d'une croissance plus stable et plus saine. Dès lors, face aux crises, les pouvoirs publics cherchent également à atténuer l'augmentation

des inégalités, ce qui contribue à soutenir la croissance potentielle. Aussi, en ciblant les ménages les plus précaires, les pouvoirs publics pondèrent en principe l'effet de la politique de relance. En effet, selon la loi psychologique de Keynes, la propension marginale des ménages modestes étant plus forte, c'est ceux-ci qui doivent être ciblés en priorité.

Néanmoins, la capacité de soutien des pouvoirs publics aux ménages étant dépendante de la soutenabilité des finances publiques, ces derniers sont nécessairement confrontés à des choix de priorités de politique économique en période de crise (B).

La capacité publique de soutien aux ménages en période de crise dépend de la situation budgétaire des administrations publiques, qui s'est dégradée au fil des crises successives. Depuis le XIX^e-siècle, l'intervention de l'État et des pouvoirs publics s'est progressivement accrue, selon la logique de la « loi de Wogner » : « plus la société se civilise, plus l'État est dépendant ». À travers un effet de cliquet, les interventions budgétaires s'accumulent, favorisant depuis plusieurs décennies l'accumulation des déficits publics, traduit par le stock de dette publique.

Pour autant, la capacité d'intervention des pouvoirs publics est subordonnée à la soutenabilité budgétaire de l'endettement public. Avec la fin du Circuit du Trésor, l'État se finance par l'émission de titres de dette sur les marchés financiers, au-delà du levier fiscal. (Benjamin Lemoine, *L'ordre de la dette*, 2016). La soutenabilité de la dette publique correspond ainsi à la capacité des pouvoirs publics à « faire rembourser » leur dette tout en assurant la rémunération des charges d'intérêt. Or, avec la hausse des taux d'intérêt depuis 2022, les conditions de financement se sont durcies, et la charge de la dette publique française a dépassé les 50 milliards d'euros. S'il n'y a pas aujourd'hui de risque d'emballlement ni de défaut, l'état actuel des finances publiques limite les marges de réaction des pouvoirs publics face à un potentiel

nouveau choc.

Par ailleurs, la capacité d'intervention et de soutien publique est encadrée, au niveau européen, par le Pacte de Stabilité et de Croissance, adopté en 1997. Si ses procédures ont été suspendues pendant la crise, elles sont réinstaurées depuis le 1^{er} janvier 2024, ce qui impose à la France la reprise d'une trajectoire crédible de désendettement. Fin avril 2024, après l'accord trouvé en décembre 2023 au sein du Conseil de l'Union européenne (UE), le Parlement a voté la réforme du PSC, qui confère plus de flexibilité aux États membres. Or, les critères de Maastricht demeurent, et imposent, juridiquement, une consolidation des finances publiques françaises.

Dès lors, le contexte budgétaire actuel contraint le soutien public au pouvoir d'achat des ménages, actuellement, en sortie progressive de crise, mais également dans l'hypothèse d'une nouvelle crise. Face à cette limite, la France a initié une consolidation budgétaire, par exemple à travers une revue des dépenses sur le projet de loi de finances pour 2024, ou l'annulation de 10 milliards de crédit pour cette même année en services devenus. Or, la Banque de France, le Haut Conseil des Finances Publiques ou encore la Commission européenne, s'accordent pour juger peu ambitieuse la trajectoire de réduction du déficit public proposée dans le programme de stabilité. Selon ce document, le passage sous les 3% de déficit public nécessiterait qu'en 2027, alors qu'il est encore à 5,5% du PIB en 2023 (au lieu des 4,9% de PIB prévus initialement).

Dans ce contexte, le soutien aux ménages est concilié avec d'autres priorités, au premier rang desquelles la transition écologique. Face aux besoins d'investissements nécessaires de cette transition, évoqués notamment par le rapport Pissani-Ferry-Mohrberg (2023), les fonds qui lui sont dédiés dans le cadre du plan de relance de 100 milliards d'euros et du plan d'investissement France 2020 (54 milliards d'euros) apparaissent largement insuffisants.

Dans le contexte actuelle de sortie de crise, le soutien public au pouvoir d'achat des ménages est concurrencé par d'autres objectifs, alors que la soutenabilité des finances publiques connaît une situation dégradée. Ainsi, les pouvoirs publics, afin de soutenir efficacement les ménages dans le cadre de cette sortie de crise, et dans l'hypothèse d'un nouveau choc, doivent élargir et réorganiser les modalités de ce soutien.

*

*

*

afin de soutenir efficacement le pouvoir d'achat des ménages en période de crise, d'autres leviers de politique économique gagneraient à être mobilisés, tandis que les modalités de ce soutien doivent être mieux ciblées et organisées dans le temps (II).

Au-delà des outils classiques de la politique conjoncturelle, les pouvoirs publics peuvent mobiliser un certain nombre d'autres leviers de politique économique pour soutenir les ménages en période de crise (A).

D'une part, les pouvoirs publics peuvent soutenir le pouvoir d'achat des ménages, en période de crise, en agissant sur le fonctionnement de différents marchés. À cet égard, tout d'abord, dans le cadre du choc inflationniste à l'œuvre depuis 2022, les pouvoirs publics auraient pu davantage mobiliser la politique de la concurrence. En effet, alors que la menace de spirales prix-salaires était jugée faible (FMI, John Bhredaran, 2022), celle de spirales prix-marges s'est matérialisée, entretenant les dynamiques inflationnistes sur le marché des

bien et des services. Selon Benoit Coeuré, la politique de la concurrence dispose des outils pour lutter contre ce gouffrement anormal et anti-concurrentiel des marges, et ainsi pratiquer le pouvoir d'achat des ménages.

Ensuite, les pouvoirs publics peuvent également soutenir les ménages en période de crise, en favorisant la préservation du marché du travail. Au sein des pays développés, la dépendance de la Courbe de Phillips (Borens de France, 2021) permet d'envisager une atténuation du dilemme entre inflation et chômage, et donc une politique plus active de lutte contre le chômage de masse. Afin d'améliorer le fonctionnement du marché du travail français, marqué par une perturbation précoce de la Courbe de Beveridge (Direction Générale du Trésor, « Une assouplissement - chômage contra-cyclique ? », 2023), le décret du 26 janvier 2023 module la durée d'indemnisation du chômage selon la situation du marché du travail. Cette politique dite « d'activation » est complétée par la loi plein-emploi du 18 décembre 2022, et le remplacement de Pôle Emploi par France Travail depuis le 1^{er} janvier 2024. Cette réforme du service public de l'emploi vise à atteindre le plein-emploi d'ici 2027, ce qui serait un facteur de plus grande résilience des ménages face à une potentielle nouvelle crise.

Enfin, les pouvoirs publics peuvent également agir sur le fonctionnement des marchés au niveau international. Une politique commerciale active peut favoriser un réajustement de la balance commerciale française, structurellement déficitaire. Le surplus de croissance qui en découlerait pourrait offrir une meilleure résilience face aux crises à l'économie française. Or, la politique commerciale française, qui s'inscrit dans le cadre d'une zone monétaire, est rattachée au levier de la politique de change.

D'autre part, d'autres aspects de la politique contra-cyclique et d'autres politiques économiques sectorielles peuvent être mobilisés afin de soutenir les ménages en période de crise. En premier lieu, le développement

depuis le début des années 2010 d'une politique macro-prudentielle vise à prévenir et contrer les phénomènes d'instabilité financière. Au vu de l'impact de la crise financière de 2008 sur les ménages au niveau mondial, une telle politique paraît nécessaire.

Aussi, pour éviter l'extension des inégalités socio-économiques entre les ménages, qui nuisent à la croissance économique, la politique fiscale peut être mobilisée en période de crise. Plus globalement, la politique fiscale, en atténuant les inégalités primaires, aux côtés des dispositifs de redistribution, permet de mieux anticiper les crises en conférant aux ménages les plus vulnérables un fort de sécurité. Après une focalisation, depuis 2017, sur la baisse des impôts de production, le gouvernement a annoncé en 2023 sa volonté de réduire les impôts pesant sur les classes moyennes (de 2 milliards d'euros selon le président de la République).

Enfin, face à la crise environnementale, les ménages doivent aussi être soutenus. Selon une étude de l'Institut de l'économie pour le climat (IACE, 2023), le reste à charge des ménages pour la rénovation thermique et le passage à un véhicule électrique reste trop important, et pèse inégalement sur les ménages selon leurs revenus. Ainsi, malgré la succession de chocs sur l'activité, les pouvoirs publics doivent également soutenir les ménages face à cette « révolution obligée » (David Djaiz et Xavier Tallepied, 2024) qui incarne la transition écologique.

Pour faire face aux crises futures et à leurs impacts sur les ménages, les pouvoirs publics doivent concilier un phasage temporel cohérent des mesures de soutien, la mobilisation d'une pluralité de leviers et un ciblage pertinent (B).

En premier lieu, le soutien aux ménages en période de crise doit s'inscrire dans un phasage temporel cohérent. Concrètement, cela signifie d'abord qu'il est nécessaire de

ménager des périodes de consolidation des finances publiques, en vue de protéger les marges budgétaires d'intervention publique face à une nouvelle crise. Ainsi, pour protéger la soutenabilité des finances publiques, la trajectoire française de diminution du déficit public doit être révisée, afin de repasser sous le critère de 3% du PIB plus rapidement. Les nouvelles règles budgétaires actuelles offrent également plus de flexibilité dans la définition de l'objectif de moyen terme, et favoriseraient davantage la conciliation entre réduction du déficit public et investissements publics d'avenir. Or, pour accroître la capacité d'action des pouvoirs publics, notamment en soutien aux ménages en période de crise, Delpla & Van Wijnbergen (2016) propose une mutualisation et une garantie européenne des dettes publiques sous les 60% du PIB. Une telle garantie permettrait d'offrir aux États membres de meilleures conditions de financement, ce qui permettrait un renforcement de la soutenabilité de ces dettes publiques.

D'autre part, comme susmentionné, une pluralité de leviers peuvent être activés pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages face aux crises. Ces leviers doivent être mobilisés dès maintenant, dans le contexte de sortie de crise, afin d'accroître la résilience des ménages face à un futur retournement du cycle économique. À titre d'exemple, pour le marché du travail, il convient de favoriser l'atteinte du plein-emploi d'ici 2027, à la fois en matière quantitative, mais également avec une attention forte sur la qualité des emplois proposés (Barratier, 1945). Alors que l'enquête France Travail 2024 sur les conditions de recrutement montre que 57% des recruteurs ont du mal à recruter (contre 61% en 2023), l'appariement peut être amélioré via le développement de services d'aide au recrutement. Selon le CAE (2022), ces interventions directes auprès des entreprises doit être ciblée sur les petites entreprises, qui rencontrent les plus grandes difficultés en matière de recrutement. Par ailleurs, plus globalement, le soutien aux ménages en période de crise implique une meilleure coordination au niveau de l'UE. Le plan «Next

Generation EU >> de 750 milliards d'euros, véritable «moment
harmonieux» (Ota, 2022), illustre l'importance des politiques conjoncturelles
dans les politiques nationales de réponse aux crises. Dès lors, afin
d'envisager une meilleure réponse aux crises asymétriques, le
caractère optimal de la zone euro mérite d'être réactualisé par
exemple à travers la création d'un véritable budget de la zone euro,
ou a minima, d'une assurance-chômage complémentaire au niveau
européen (DST, 2014).

Enfin, l'enjeu du ciblage des dispositifs de soutien
au pouvoir d'achat mérite d'être davantage ciblés en période
de crise. À cet égard, une mission a été confiée à Bozic &
Wagner pour tirer les conséquences des politiques de soutien aux
revenus des ménages mises en œuvre face aux crises sociales
et inflationnistes. Ses conclusions sont attendues pour juin 2024,
et devraient notamment adresser l'enjeu des trappes à bas
salaires et de la «micro-régulation» évoquée par le Premier
Ministre. Or, d'ores et déjà, face au contexte actuel des
finances publiques, l'enjeu du ciblage des aides aux ménages doit
être pris en compte, notamment en cas de nouveau retournement
du cycle économique.

*

*

*

En définitive, le contexte actuel de sortie
d'une longue période de crises successives invite à tirer les
leçons des politiques publiques de soutien aux ménages qui ont été
déployées. Au-delà des réponses conjoncturelles aux crises, la politique
économique doit anticiper les crises en favorisant la
résilience des ménages à travers différents leviers,

Ainsi, un soutien efficace aux ménages en période de crise repose notamment sur l'anticipation, un phasage temporel cohérent, la mobilisation d'une pluralité de leviers et le ciblage pertinent des dispositifs de soutien.